

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORGANISATION DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Courbevoie, le 08/12/2022

En partenariat avec le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), France compétences a organisé, le 7 décembre 2022, la deuxième conférence annuelle sur la qualité de la formation. Pour rappel, cette conférence, prévue dans la loi Avenir professionnel, a pour finalité la « réalisation de l'objectif de mise en cohérence des critères d'évaluation de la qualité des formations » (III L6316-4).

Les travaux de la conférence « qualité » 2020 avaient démontré la très grande convergence des démarches qualité des établissements d'enseignement supérieur avec le référentiel national qualité. Ils avaient également été l'occasion de présenter les plans d'actions du HCERES et de la CTI visant à redresser les quelques différences constatées et d'annoncer la large campagne de communication en direction des réseaux et des établissements d'enseignement supérieur sur la thématique de la qualité.

Le moment fort de la conférence 2022 a été, l'annonce conjointe par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et par la Délégation générale à l'emploi à la formation professionnelle (DGEFP), d'utilisation, à l'avenir, par les établissements d'enseignements supérieur, du logo Qualiopi dans leur support d'information et de communication.

Cette annonce répond non seulement à une forte attente des établissements d'enseignement supérieur mais elle favorise également la cohérence et la bonne lisibilité du dispositif français de garantie de qualité de la formation pour tous les individus.

La thématique du contrôle des formations a également été abordée. Stéphane Rémy, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP, a dressé, à cette occasion, un panorama complet des différents niveaux de contrôle existants. L'intervention du GIE D2OF (« Datadock ») a, de son côté, illustré un exemple de contrôles mutualisés entre financeurs.

La conférence annuelle organisée par France compétences le 7 décembre 2022 a ainsi renforcé la complémentarité des interventions entre acteurs et confirmé sa vocation à la fois pédagogique et opérationnelle, au service de tous.

*** Visés par le L.6316-4 du Code du travail**

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

